

FORMULAIRE DE DEMANDE DES SACREMENTS D'INITIATION POUR ENFANTS

AVEC DÉCLARATION CONFORMÉMENT À LA LOI RELATIVE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Diocèse :

Doyenné:

Unité pastorale:

Paroisse:

Commune:

NOTE EXPLICATIVE

1. Ce formulaire est un élément de la préparation des sacrements d'initiation.
2. Ce formulaire contient également une déclaration relative à la protection de la vie privée.
3. Le formulaire est conservé dans la paroisse.
4. Les responsables pastoraux sont parfois confrontés à une demande de baptême pour un enfant vivant actuellement au sein d'une famille recomposée ou auprès d'un de ses parents après une séparation. Des tensions se manifestent parfois lors de la préparation, concernant l'accord d'un des parents naturels. Peut-on procéder à un baptême dans cette situation?

La législation civile concernant l'exercice de l'autorité parentale doit être appliquée. En Belgique, les deux parents naturels d'un mineur, même non mariés ou séparés, exercent conjointement l'autorité parentale. Pour les décisions fondamentales concernant l'éducation dont font parties les choix religieux et philosophiques, l'accord des deux parents est nécessaire. Les responsables religieux peuvent en principe, supposer que cet accord existe même si la demande émane d'un seul des deux parents naturels de l'enfant. Les responsables religieux poseront la question de l'accord du partenaire absent, lors de l'entretien pastoral de préparation du baptême sans devoir mener eux-mêmes une enquête à ce sujet.

Au cas où les responsables pastoraux ont vraiment des indications de l'existence d'un désaccord entre les parents au sujet de la demande de baptême, la célébration doit être remise en question. On invitera d'abord les parents à se mettre d'accord. Si le désaccord persiste, le baptême doit être reporté, tout comme les autres sacrements d'initiation.

I. NOM ET ADRESSE DE L'ENFANT

Nom

Prénom

Lieu de naissance

Date de naissance

Adresse du domicile (Rue & numéro)

Code postal et commune

II. SACREMENTS D'INITIATION

BAPTÊME

Un seul parrain ou une seule marraine ou bien aussi un parrain et une marraine seront admis. Il faut en tous cas que soit le parrain, soit la marraine soit catholique, confirmé, ait au moins 16 ans accomplis et ait déjà reçu le très saint sacrement de l'Eucharistie (Canon 873 et 874 CIC).

Date du baptême

Lieu du baptême

Nom et prénom du parrain

et/ou nom et prénom de la marraine

PREMIÈRE COMMUNION

Votre enfant a été baptisé dans la paroisse

à le

Date de la première communion

Lieu de la première communion

CONFIRMATION

Votre enfant a été baptisé dans la paroisse

à le

Date de la confirmation

Lieu de la confirmation

III. DONNÉES DE LA PERSONNE OU DES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITÉ PARENTALE

1.

Nom

Prénom

Adresse du domicile (Rue & numéro)

Code postal et commune

Numéro de téléphone et/ou de gsm

e-mail

Lien de relation avec l'enfant (père, mère,)

2.

Nom

Prénom

Adresse du domicile (Rue & numéro)

Code postal et commune

Numéro de téléphone et/ou de gsm

e-mail

Lien de relation avec l'enfant (père, mère,)

IV. AUTORISATION ET DÉCLARATION DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE À SIGNER PAR LES PERSONNES QUI EXERCENT L'AUTORITÉ PARENTALE

Conformément à la Loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 (M.B. 13 mars 1993), les parties doivent autoriser le traitement de leurs données personnelles dans un fichier. La paroisse s'engage à ne pas diffuser ces données auprès de tiers. Les parties concernées ont toujours le droit de consulter ce fichier et de le faire modifier.

Je, soussigné, déclare exercer l'autorité parentale sur

nom de l'enfant.....

Je marque mon accord à ce que mes données personnelles comme celles de mon enfant puissent être reprises dans un fichier en vue de rendre possibles le baptême, la première communion ou la confirmation.

marque mon accord

Je marque mon accord à ce que le nom de mon enfant soit publié dans les publications de la paroisse, le journal paroissial, le journal Dimanche... etc. ou sur le site web de la paroisse à l'occasion du baptême, de la première communion ou de la confirmation.

marque mon accord / ne marque pas mon accord

J'autorise la prise et/ou l'utilisation de photos ou de fragments d'images dans des publications de la paroisse, le journal paroissial, le journal Dimanche ou sur le site web paroissial à l'occasion du baptême, de la première communion ou de la confirmation.

autorise / n'autorise pas

J'accepte qu'on me communique des informations pastorales.

autorise / n'autorise pas

Fait à (lieu)..... le (date).....

Signature (précédée de la mention manuscrite 'lu et approuvé')

.....

Une copie de la présente déclaration peut être remise sur simple demande.